

Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018

par Laura Savage

Date de diffusion : le 26 avril 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018

par Laura Savage, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

Les études menées sur le sujet ont démontré invariablement que les personnes qui ont une incapacité sont plus susceptibles d'être victimes de violence que celles qui n'en ont pas (Conroy et Cotter, 2017; Cotter, 2018; Cotter et Savage, 2019; Harpur et Douglas, 2014; Olofsson et autres, 2015; Perreault, 2015; Perreault, 2020a; Platt et autres, 2017). Comme environ 6,2 millions de personnes au Canada — soit 22 % de la population canadienne âgée de 15 ans et plus — ont une ou plusieurs incapacités (Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017), il est essentiel d'assurer un suivi de leurs expériences de violence pour élaborer des politiques adaptées à la population du Canada.

La violence entre partenaires intimes (VPI) est un type de violence perpétré par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien). La VPI est un grave problème de santé publique qui englobe un vaste éventail de comportements, allant de la violence psychologique et de l'exploitation financière à la violence physique et sexuelle, et qui a de profondes répercussions immédiates et à long terme sur les personnes survivantes et les victimes (Organisation mondiale de la Santé, 2017)¹. Bien que tant les femmes que les hommes soient victimes de VPI, les études menées jusqu'à maintenant révèlent que les femmes subissent les formes les plus graves de violence entre partenaires intimes (Burczycka, 2019; Conroy, 2021). En outre, les données sur les homicides montrent invariablement que les femmes victimes d'homicide au Canada sont plus susceptibles d'être tuées par un partenaire intime que par tout autre type d'agresseur, alors que les hommes sont plus susceptibles d'être tués par une personne autre qu'un partenaire intime (Roy et Marcellus, 2019). Le fait d'avoir une incapacité peut accroître la vulnérabilité de certaines femmes à la violence entre partenaires intimes. Par exemple, les femmes ayant une incapacité pourraient être plus susceptibles de souffrir d'isolement ou de dépendre davantage d'un partenaire intime que celles n'ayant aucune incapacité. Les résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (2017) ont révélé que les femmes sont invariablement plus susceptibles d'avoir une incapacité que les hommes, peu importe leur âge (Morris et autres, 2018).

Fondé sur les données autodéclarées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, le présent rapport s'appuie sur des constatations antérieures au sujet de la VPI et met l'accent sur les expériences des femmes qui ont une incapacité. Dans la mesure du possible, la coexistence de plusieurs incapacités sera analysée en fonction de quatre catégories, à savoir les incapacités sensorielles (ouïe ou vision); les incapacités physiques (souplesse, mobilité, dextérité et douleur); les incapacités cognitives (développement, apprentissage et mémoire); et les incapacités liées à la santé mentale². Le rapport permet d'examiner la prévalence, la nature et l'incidence de la VPI sur les Canadiens en tenant compte des expériences de VPI au cours de la vie des répondants (depuis l'âge de 15 ans) et durant les 12 mois précédant l'enquête.

Ce rapport fait partie d'une série de rapports qui mettent en lumière les expériences de violence entre partenaires intimes vécues par diverses populations d'après les données de l'ESEPP. Les autres rapports de cette série portent sur les expériences des femmes (Cotter, 2021a), des femmes autochtones (Heidinger, 2021), des femmes de minorité sexuelle (Jaffray, 2021a), des hommes de minorité sexuelle (Jaffray, 2021b), des jeunes femmes (Savage, 2021b) et des femmes de minorité ethnoculturelle (Cotter, 2021b). Pour d'autres données de l'ESEPP sur la violence commise en dehors du contexte des relations entre partenaires intimes, voir Cotter et Savage (2019), Perreault (2020a; 2020b) et Jaffray (2020).

Encadré 1 Mesurer et définir la violence entre partenaires intimes

Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), des renseignements ont été recueillis sur la violence entre partenaires intimes (VPI) subie par les Canadiens depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. L'enquête portait sur une vaste gamme de comportements commis par des partenaires intimes, y compris la violence psychologique, physique et sexuelle. La définition de partenaire était également large et englobait les conjoints mariés, conjoints de fait, partenaires amoureux et autres partenaires intimes actuels et anciens.

Dans l'ESEPP, la violence entre partenaires intimes est définie comme tout acte ou comportement violent commis par un partenaire intime actuel ou ancien, sans égard au fait que les partenaires vivent ensemble ou non. Dans le présent article, la violence entre partenaires intimes est généralement classée en trois catégories, soit la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle.

La **violence psychologique** englobe les formes de violence qui ciblent le bien-être émotionnel, mental ou financier d'une personne ou qui nuisent à sa liberté personnelle ou à son sentiment de sécurité. Cette catégorie comprend 15 types particuliers d'abus, y compris la jalousie, les insultes et autres injures, le harcèlement ou les comportements harcelants, la manipulation, la séquestration ou les dommages matériels (pour obtenir la liste complète des éléments inclus dans cette catégorie, voir le tableau 1A). Cette catégorie comprend également le fait que le partenaire avait rejeté sur la victime la faute de ses comportements violents ou abusifs, qui a été mesuré parmi les répondants qui ont subi certaines formes de VPI.

Encadré 1 — fin

Mesurer et définir la violence entre partenaires intimes

La **violence physique** comprend les formes de violence qui comportent des voies de fait ou des menaces d'agression physique. Au total, neuf types d'abus sont inclus dans cette catégorie, y compris les objets lancés à la victime, les menaces avec une arme, le fait d'être giflé, de se faire battre et de se faire étrangler (voir le tableau 1A).

La **violence sexuelle** comprend les agressions sexuelles ou les menaces d'agression sexuelle et a été mesurée à l'aide de deux questions, soit le fait d'obliger la victime à se livrer à des actes sexuels contre son gré et le fait de forcer ou de tenter de forcer la victime à avoir des relations sexuelles.

La violence physique et sexuelle entre partenaires intimes est parfois regroupée dans une seule catégorie, particulièrement lorsque les données sur la VPI sont combinées à des données non liées à la VPI afin de calculer la prévalence totale de la victimisation criminelle.

Dans l'analyse présentée dans cet article, on adopte une approche inclusive à l'égard de la vaste gamme de comportements qui constituent la VPI. Aux fins de la présente analyse, les personnes qui ont répondu « oui » à au moins un élément de l'enquête mesurant la VPI sont incluses comme ayant été victimes de violence de la part d'un partenaire intime, peu importe le type ou la fréquence de la violence.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures de la VPI dans le cadre de l'ESEPP et d'autres sources de données sur la VPI au Canada, voir Cotter (2021a).

Plus de la moitié des femmes ayant une incapacité ont subi une forme ou une autre de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie

La violence entre partenaires intimes (VPI) comprend les agressions physiques et sexuelles ainsi que la violence psychologique et l'exploitation financière. Bien que ces comportements violents n'atteignent pas tous le seuil de l'acte criminel, la violence psychologique et l'exploitation financière peuvent causer une détresse émotionnelle profonde qui peut avoir de graves répercussions sur la vie quotidienne des victimes (Estefan et autres, 2016; Sullivan et autres, 2012).

Les résultats de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018 ont révélé que, parmi les personnes qui avaient déjà été dans une relation intime³, plus de la moitié (55 %) des femmes ayant une incapacité ont dit avoir été victimes d'une forme ou d'une autre de VPI au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans⁴), comparativement à 37 % des femmes n'ayant aucune incapacité (tableau 1A)⁵. La violence psychologique était de loin le type de VPI le plus souvent déclaré par les femmes ayant une incapacité (53 %), suivie des agressions physiques (32 %) et des agressions sexuelles (18 %). Ces proportions étaient nettement plus élevées que celles observées chez les femmes n'ayant pas d'incapacité (36 %, 17 % et 7 %, respectivement).

Parmi les femmes ayant une incapacité qui ont subi de la VPI au cours de leur vie, les comportements violents les plus souvent déclarés étaient le fait que leur partenaire avait rejeté sur elles la faute de ses comportements violents (52 %), les avait rabaissées ou leur avait dit des mots blessants (40 %), avait été jaloux et ne voulait pas qu'elles parlent à d'autres hommes ou femmes (37 %), les avaient traitées de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (35 %) et exigeait de savoir avec qui et où elles étaient en tout temps (25 %) (tableau 1A). Tous ces comportements ont été plus souvent déclarés par les femmes qui avaient une incapacité que par les femmes qui n'avaient pas d'incapacité (41 %, 25 %, 24 %, 21 % et 15 %, respectivement).

Encadré 2

Mesure de l'incapacité dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés

L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) permet de recueillir des renseignements sur la santé et le bien-être des Canadiens en général. Les répondants doivent répondre à des questions sur les difficultés qu'ils peuvent éprouver dans l'exercice de leurs activités quotidiennes. Ces questions, tirées de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, forment le module des questions d'identification des incapacités, qui permet de cerner les répondants qui éprouvent des difficultés liées à l'ouïe, à la vision, à la mobilité, à la souplesse, à la dextérité, à l'apprentissage, au développement, à la mémoire, à la douleur ou à la santé mentale.

Il convient de souligner qu'aucune des catégories d'incapacité analysées dans le présent rapport ne s'exclut mutuellement. Les répondants peuvent avoir plusieurs types d'incapacités et être inclus dans plus d'une catégorie. Par conséquent, bien qu'il soit possible d'analyser les données sur la victimisation selon le type d'incapacité, il n'est pas recommandé de faire des comparaisons directes entre les types d'incapacités. Il convient de noter que la base de sondage de l'ESEPP exclut les personnes résidant à temps plein dans des établissements tels que des prisons, des établissements de soins pour bénéficiaires internes, des centres d'hébergement et d'autres logements collectifs. Par conséquent, les constatations pourraient ne pas être représentatives de tous les Canadiens ayant une incapacité et exclure certaines personnes ayant une incapacité relativement grave, entre autres limitations. De plus, en ce qui concerne les expériences de victimisation au cours de la vie, il n'est pas possible de déterminer si la violence a eu lieu avant ou après l'apparition de l'incapacité. Il n'est pas non plus possible de savoir si l'incapacité découle ou non de la violence.

Aux fins de la présente analyse, dans la mesure du possible, les différents types d'incapacités sont regroupés comme suit :

Incapacité sensorielle : Les répondants qui éprouvent de la difficulté à voir ou à entendre sont considérés comme ayant une incapacité sensorielle.

Incapacité liée à la santé mentale : Les répondants qui sont parfois, souvent ou toujours limités dans leurs activités quotidiennes par un trouble émotionnel, psychologique ou de santé mentale sont considérés comme ayant une incapacité liée à la santé mentale.

Incapacité physique : Les répondants qui ont une ou plusieurs difficultés liées à la dextérité, à la mobilité, à la souplesse ou à la douleur sont considérés comme ayant une incapacité physique.

Incapacité cognitive : Les répondants qui ont un ou plusieurs troubles du développement, de l'apprentissage ou de la mémoire sont considérés comme ayant une incapacité cognitive.

Incapacité inconnue : Comprend tous les autres types d'incapacités qui n'entrent dans aucune des catégories mentionnées ci-dessus. En raison de la petite taille de l'échantillon et de sa valeur analytique limitée, cette catégorie n'est pas incluse dans l'analyse. Toutefois, elle est incluse lorsque les types d'incapacités sont examinés dans leur ensemble.

Les femmes ayant une incapacité sont près de deux fois plus susceptibles d'être victimes d'agression sexuelle ou physique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie

Bien que les agressions physiques et sexuelles aient été signalées moins souvent que la violence psychologique, les femmes ayant une incapacité étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes qui n'en avaient pas d'être victimes d'agression physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie (36 % par rapport à 19 %) (tableau 2).

Près du tiers (32 %) des femmes ayant une incapacité ont déclaré avoir été victimes d'agression physique de la part d'un partenaire intime au moins une fois depuis l'âge de 15 ans (tableau 1A). Le type le plus courant de violence physique déclaré par les femmes ayant une incapacité était le fait d'avoir été bousculées, poussées, agrippées ou projetées au sol, lequel a été mentionné par 24 % des femmes ayant une incapacité, soit près du double de la proportion observée chez les femmes n'ayant aucune incapacité (13 %).

Plus de 1 femme ayant une incapacité sur 10 (15 %) a déclaré qu'un partenaire l'avait obligée ou avait tenté de l'obliger à avoir une relation sexuelle à un moment ou à un autre depuis l'âge de 15 ans, tandis que 13 % ont déclaré qu'un partenaire les avait obligées à se livrer à des actes sexuels contre leur gré (tableau 1A). À titre de comparaison, ces types d'agressions sexuelles étaient beaucoup moins courants chez les femmes qui n'avaient pas d'incapacité (6 % et 5 %, respectivement).

Les femmes ayant une incapacité sont plus susceptibles d'avoir eu plus d'un partenaire violent

Alors que la majorité (61 %) des femmes ayant une incapacité qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes à un moment ou à un autre de leur vie ont déclaré avoir subi cette violence aux mains d'un seul partenaire, le quart (25 %) ont déclaré avoir eu deux partenaires violents depuis l'âge de 15 ans. Une faible proportion de femmes ayant une incapacité ont déclaré avoir eu trois (8 %) ou quatre (1 %) partenaires violents au cours de leur vie. Les femmes n'ayant pas d'incapacité étaient plus susceptibles de déclarer avoir eu un seul partenaire violent (74 %) et moins susceptibles de déclarer avoir eu deux partenaires violents (18 %).

Près de la moitié des femmes ayant une incapacité disent avoir eu peur d'un partenaire à un moment de leur vie

La présence d'une incapacité peut contribuer à des formes précises de violence entre partenaires intimes. La recherche a montré que les femmes qui ont une incapacité sont particulièrement vulnérables à la VPI lorsque leur principal soignant est un partenaire intime (Harpur et Douglas, 2014). Un partenaire violent pourrait garder des aides à la mobilité ou des médicaments hors de la portée de la victime, ou l'empêcher d'avoir des contacts avec sa famille, ses amis et d'autres soutiens externes, ce qui pourrait amener la victime à se sentir piégée. En 2018, la moitié (50 %) des femmes ayant une incapacité ont déclaré s'être déjà senties contrôlées ou piégées par un partenaire au cours de leur vie, comparativement à 37 % des femmes n'ayant pas d'incapacité. Parmi celles qui ont dit s'être déjà senties piégées ou contrôlées par un partenaire, 12 % des femmes ayant une incapacité ont dit qu'elles se sentaient ainsi au moment de l'enquête, comparativement à 7 % des femmes n'ayant aucune incapacité.

La peur d'un partenaire est une mesure importante de la gravité de la VPI. Près de la moitié (45 %) des femmes qui avaient une incapacité ont déclaré avoir déjà eu peur d'un partenaire, comparativement à 30 % des femmes qui n'avaient pas d'incapacité. Parmi celles qui ont déclaré avoir eu peur d'un partenaire à un moment ou à un autre de leur vie, 13 % ont dit qu'elles avaient peur d'un partenaire au moment de l'enquête, comparativement à 10 % des femmes qui n'avaient pas d'incapacité.

Les femmes ayant une incapacité subissent plus souvent de la violence entre partenaires intimes au cours de leur vie, peu importe le type d'incapacité

En ce qui concerne les différents types d'incapacités, près de 7 femmes sur 10 ayant une incapacité liée à la santé mentale (68 %) ou une incapacité cognitive (65 %) ont déclaré avoir subi une forme quelconque de VPI depuis l'âge de 15 ans, des proportions beaucoup plus élevées que celles observées chez les femmes n'ayant pas d'incapacité (37 %). De plus, la moitié des femmes ayant une incapacité sensorielle (51 %) ou physique (53 %) avaient subi de la VPI au cours de leur vie.

Comme il a été mentionné précédemment, la prévalence de chaque type de VPI était plus élevée chez les femmes ayant une incapacité que chez les femmes qui n'en avaient pas. Cet écart était plus marqué dans le cas des agressions physiques et sexuelles. Les proportions de femmes ayant une incapacité liée à la santé mentale (46 %) ou une incapacité cognitive (43 %), sensorielle (36 %) ou physique (36 %) qui avaient subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au moins une fois depuis l'âge de 15 ans étaient beaucoup plus élevées que celles des femmes n'ayant pas d'incapacité (19 %). Il convient également de souligner que trois fois plus de femmes ayant une incapacité liée à la santé mentale ont dit avoir subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête, comparativement aux femmes n'ayant aucune incapacité (7 % par rapport à 2 %).

Le module des questions d'identification des incapacités permet de classer les incapacités selon leur catégorie de gravité, à savoir légère, modérée, grave et très grave. Ces catégories sont fondées sur le nombre de types d'incapacités d'une personne, le niveau de difficulté associé à chaque incapacité et la fréquence à laquelle l'incapacité limite les activités du répondant⁶. La prévalence de la VPI était plus élevée chez les femmes qui avaient une incapacité que chez celles qui n'en avaient pas, quelle que soit la gravité de l'incapacité⁷. Un peu plus du tiers (37 %) des femmes n'ayant aucune incapacité ont déclaré avoir subi de la VPI à un moment ou à un autre depuis l'âge de 15 ans, comparativement à plus de la moitié des femmes ayant une incapacité légère (53 %), modérée (57 %) ou grave ou très grave (60 %). La simple présence d'une incapacité a une incidence sur le risque d'être victime de VPI, mais il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre les femmes ayant une incapacité modérée et celles ayant une incapacité grave ou très grave.

La coexistence de plusieurs types d'incapacités est liée à une hausse de la prévalence de la violence entre partenaires intimes au cours de la vie

Bien que les comparaisons directes entre les types d'incapacités ne soient pas recommandées (voir l'encadré 2), il est possible d'examiner l'incidence de la présence de plusieurs incapacités sur le risque de subir de la VPI. Même si la présence d'une incapacité augmentait le risque d'être victime de VPI, la coexistence de deux types d'incapacités ou plus était liée à une prévalence nettement plus élevée de VPI au cours de la vie.

Parmi les femmes ayant trois ou quatre types d'incapacités, environ 7 sur 10 (69 %) ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de VPI depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion était beaucoup plus élevée que celles observées chez les femmes n'ayant aucune incapacité (37 %), les femmes ayant un type d'incapacité (51 %) et les femmes ayant deux types d'incapacités (60 %).

Les femmes ayant trois ou quatre types d'incapacités étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimes d'agression physique de la part d'un partenaire intime (50 %) comparativement aux femmes qui n'avaient pas d'incapacité (18 %), à celles qui avaient un type d'incapacité (28 %) et à celles qui avaient deux types d'incapacités (35 %). Plus particulièrement, près du tiers (31 %) des femmes ayant au moins trois types d'incapacités avaient été victimes de violence sexuelle aux mains d'un partenaire intime, une proportion presque quatre fois plus élevée que la proportion observée chez les femmes n'ayant pas d'incapacité (8 %), et beaucoup plus élevée que celles observées chez les femmes ayant une incapacité (15 %) et les femmes ayant deux incapacités (22 %).

Près de 2 femmes ayant une incapacité sur 10 ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours de l'année précédant l'enquête

En plus de fournir une mesure des expériences de VPI au cours de la vie, l'ESEPP donne également un aperçu plus détaillé des expériences de VPI durant l'année précédant l'enquête. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 16 % des femmes ayant une incapacité ont subi une forme ou une autre de VPI, comparativement à 10 % des femmes n'ayant pas d'incapacité (tableau 1A, tableau 2). Les formes de VPI les plus souvent déclarées par les femmes ayant une incapacité étaient la violence psychologique ou l'exploitation financière (16 %), suivies de la violence physique (4 %) et de la violence sexuelle (2 %). Cette tendance a également été observée chez les femmes qui n'avaient pas d'incapacité, même si la prévalence était plus faible dans tous les cas : ces femmes ont le plus souvent été victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière (9 %), suivies des agressions physiques (2 %) et des agressions sexuelles (0,5 %) (tableau 2).

Les femmes ayant une incapacité sont quatre fois plus susceptibles d'avoir été agressées sexuellement par un partenaire intime au cours de l'année précédant l'enquête

Les femmes ayant une incapacité ont déclaré avoir été agressées physiquement ou sexuellement plus souvent que les femmes n'ayant aucune incapacité (tableau 1A, tableau 2). Le type le plus courant de violence physique subie par les femmes ayant une incapacité (3 %) était le fait d'avoir été bousculées, poussées, agrippées ou projetées au sol par leur partenaire, suivi du fait que leur partenaire les a menacées de les frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu les blesser (2 %) (tableau 1A). Bien que la prévalence était plus faible, il s'agissait également des comportements d'agression physique les plus souvent subis par les femmes n'ayant pas d'incapacité (0,9 % et 0,7 %, respectivement).

En outre, les femmes ayant une incapacité étaient quatre fois plus susceptibles que les femmes n'ayant aucune incapacité de déclarer avoir été victimes d'agression sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête (2 % par rapport à 0,5 %) (tableau 2).

Comme dans le cas des données sur la prévalence de la VPI au cours de la vie, durant les 12 mois précédant l'enquête, les femmes ayant une incapacité ont le plus souvent déclaré que leur partenaire les avait rabaissées ou leur avait dit des mots blessants (12 %), qu'il avait rejeté sur elles la faute de ses comportements abusifs ou violents (10 %) ou qu'il les avait traitées de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (9 %) (tableau 1A). De même, les comportements les plus souvent déclarés par les femmes n'ayant aucune incapacité étaient que leur partenaire avait rejeté sur elles la faute de ses comportements abusifs ou violents (8 %), les avait rabaissées ou leur avait dit des mots blessants (6 %) ou les avait traitées de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (6 %) (tableau 1A).

La majorité des femmes ayant une incapacité ont été victimes de violence de la part d'un partenaire intime plus d'une fois au cours de l'année précédant l'enquête

La majorité des femmes ayant une incapacité qui ont déclaré avoir subi au moins une forme de VPI ont été victimes de ce comportement à plus d'une occasion au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 1B). Plus particulièrement, parmi les femmes ayant une incapacité qui ont été victimes d'agression sexuelle de la part d'un partenaire intime, 7 sur 10 (70 %) ont déclaré avoir subi ce comportement à plus d'une occasion au cours des 12 mois précédant l'enquête⁸ (tableau 1B).

La plupart (87 %) des femmes ayant une incapacité ont subi des comportements précis de violence psychologique ou d'exploitation financière à plusieurs reprises au cours de l'année précédant l'enquête. Par exemple, plus de la moitié (55 %) des femmes ayant une incapacité ont dit avoir été harcelées au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux tous les mois ou plus souvent; la même proportion (55 %) ont dit que leur partenaire les avait empêchées d'avoir des contacts avec leurs amis ou les membres de leur famille, et 54 % ont déclaré que leur partenaire exigeait de savoir avec qui et où elles étaient en tout temps (tableau 1B). Les femmes n'ayant aucune incapacité ont plus souvent déclaré que leur

partenaire exigeait de savoir avec qui et où elles étaient en tout temps (45 %), qu'il les avait harcelées au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux (40 %) et qu'il avait rejeté sur elles la faute de ses comportements violents ou abusifs (34 %), et que ces comportements s'étaient produits au moins une fois par mois (tableau 1B).

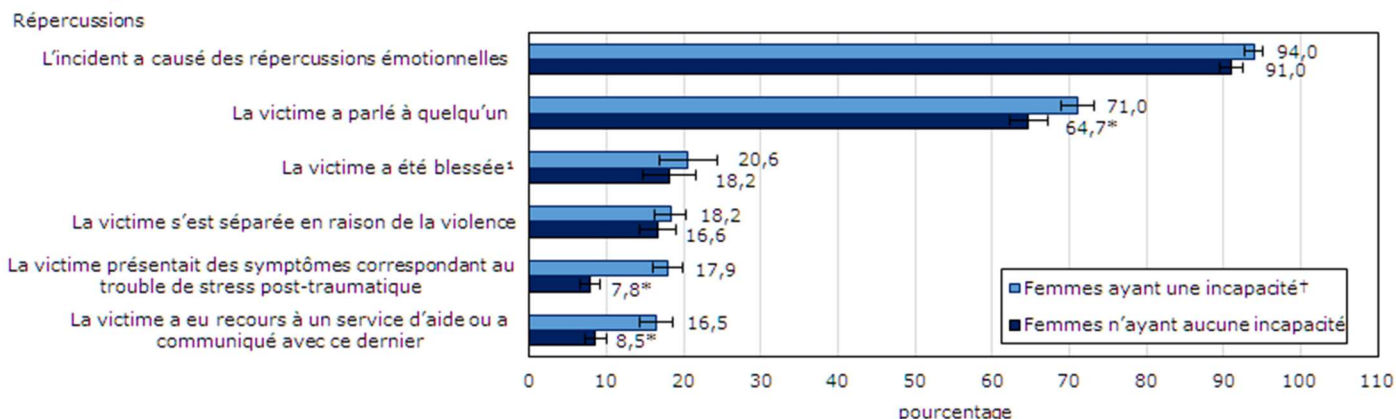
Parmi les femmes qui n'avaient pas d'incapacité, près de 6 sur 10 (59 %) ont déclaré que leur partenaire avait endommagé ou détruit leur propriété « quelques fois » au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette proportion était beaucoup plus élevée que celle observée chez les femmes ayant une incapacité (36 %) (tableau 1B).

Les femmes qui ont une incapacité sont plus susceptibles de déclarer avoir subi des répercussions émotionnelles de la violence entre partenaires intimes

La violence entre partenaires intimes peut avoir des répercussions émotionnelles, psychologiques et physiques immédiates ou à long terme sur les victimes, telles que l'anxiété, l'état de choc, la peur, la dépression et les pensées suicidaires (Chen et Ullman, 2010; Haskell et Randall, 2019). Les répondants qui ont déclaré avoir été victimes de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête ont été interrogés au sujet des répercussions émotionnelles de la violence.

Dans l'ensemble, la grande majorité (94 %) des femmes ayant une incapacité ont déclaré que la violence avait eu des répercussions émotionnelles sur elles, une proportion semblable à celle des femmes n'ayant pas d'incapacité (91 %) (graphique 1). Tant les femmes ayant une incapacité que celles n'ayant pas d'incapacité ont dit en grand nombre que l'incident de violence les avait blessées ou déçues (59 % et 54 %, respectivement) et que la situation avait suscité chez elles de la colère (53 % et 52 %). Toutefois, les femmes ayant une incapacité étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes n'ayant pas d'incapacité de dire que leur estime d'elles-mêmes avait diminué (44 % par rapport à 21 %) et qu'elles s'étaient senties bouleversées, confuses et frustrées (62 % par rapport à 52 %) au moment de l'incident.

Graphique 1
Répercussions de la violence entre partenaires intimes sur les victimes et mesures prises par celles-ci au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont subi au moins une forme de violence physique ou sexuelle (voir le tableau 1A pour obtenir la liste des éléments compris dans chaque catégorie).

Note : Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été victimes d'une forme quelconque de violence entre partenaires intimes (violence psychologique, physique ou sexuelle) commise par un partenaire intime actuel ou ancien.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Les personnes qui subissent un traumatisme physique ou psychologique peuvent développer un trouble de stress post-traumatique⁹ (TSPT), caractérisé par des sentiments de détachement, des cauchemars et des comportements d'évitement¹⁰. Les études sur le sujet donnent à penser que les victimes de violence entre partenaires intimes reçoivent souvent un diagnostic de TSPT (Dutton et autres, 2006). Selon les résultats de l'ESEPP, près de 2 femmes ayant une incapacité sur 10 (18 %) ont déclaré avoir eu des symptômes correspondant au TSPT au cours du mois précédant l'enquête des suites de la VPI. Cette proportion était plus de deux fois plus élevée que celle observée chez les femmes n'ayant aucune incapacité (8 %).

Les données sur la victimisation autodéclarée montrent que, bien souvent, les crimes violents ne sont pas signalés à la police (Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2015; Perreault, 2020a). Conformément aux constatations antérieures, la grande majorité (91 %) des femmes ayant une incapacité ont dit que la violence n'avait pas été portée à l'attention de la police, une proportion semblable à celle des femmes n'ayant pas d'incapacité (92 %). Parmi celles qui ont dit que la violence avait été portée à l'attention de la police, la majorité ont mentionné qu'elles étaient « très satisfaites » ou « plutôt satisfaites » des mesures prises par la police (76 % des femmes ayant une incapacité et 69 % des femmes n'ayant aucune incapacité). Près

des trois quarts (71 %) des femmes ayant une incapacité ont dit avoir parlé de l'incident à quelqu'un, une proportion plus élevée que celle observée chez les femmes n'ayant aucune incapacité (65 %) (graphique 1).

En général, peu de victimes de violence ont utilisé ou consulté des services d'aide aux victimes¹¹, et c'est également le cas pour la grande majorité des victimes de VPI (Conroy et Cotter, 2017; Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2020a). Les femmes ayant une incapacité peuvent être confrontées à divers obstacles à l'utilisation ou à la consultation des services aux victimes, comme le manque d'information sur les services disponibles et les difficultés d'accès au transport (RAHF Canada, 2014). La grande majorité (81 %) des femmes ayant une incapacité qui avaient été victimes de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête n'avaient pas utilisé ou consulté de service officiel durant cette période. Les raisons les plus souvent invoquées par ces femmes pour ne pas avoir eu recours à ces services étaient qu'elles ne voulaient pas ou n'avaient pas besoin d'aide (50 %) ou que l'incident n'était pas assez important (37 %). Une petite proportion des femmes ayant une incapacité ont dit ne pas avoir utilisé ou consulté ces services parce qu'elles avaient peur de perdre une aide financière (3 %). Toutefois, dans l'ensemble, les femmes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les femmes n'ayant pas d'incapacité de dire avoir utilisé ces services (16 % par rapport à 9 %).

Encadré 3

Violence entre partenaires intimes : expériences des hommes ayant une incapacité

Plus de 4 hommes ayant une incapacité sur 10 ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie

Les hommes ayant une incapacité sont plus susceptibles d'être victimes de violence entre partenaires intimes (VPI) que les hommes qui n'en ont pas (Ballan et autres, 2017; Mitra et autres, 2015; Olofsson et autres, 2015). Les hommes ayant une incapacité sont confrontés à bon nombre des mêmes obstacles que leurs homologues de genre féminin lorsqu'il s'agit de quitter un partenaire violent. La stigmatisation associée au fait de demander de l'aide pour un homme peut contribuer davantage à ces obstacles (Powers et autres, 2008).

Selon les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), plus de 4 hommes ayant une incapacité sur 10 (44 %) ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de VPI depuis l'âge de 15 ans, une proportion beaucoup plus élevée que celle observée chez les hommes n'ayant pas d'incapacité (32 %). Comme chez les femmes, les hommes ayant une incapacité ont le plus souvent dit avoir été victimes de violence psychologique de la part d'un partenaire intime (43 %), suivie des agressions physiques (23 %) et des agressions sexuelles (4 %).

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 15 % des hommes ayant une incapacité ont subi une forme ou une autre de VPI, comparativement à 10 % des hommes n'ayant pas d'incapacité. Les hommes ayant une incapacité étaient deux fois plus susceptibles que les hommes n'en ayant pas d'avoir été agressés physiquement par un partenaire intime au cours des 12 mois précédents (4 % par rapport à 2 %) et cinq fois plus susceptibles d'avoir été agressés sexuellement (1 % par rapport à 0,2 %).

Les hommes ayant trois incapacités ou plus sont davantage susceptibles d'avoir subi de la violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie

Comme chez les femmes ayant une incapacité, la coexistence de deux types d'incapacités ou plus était liée à une prévalence plus élevée d'expériences de VPI au cours de la vie. Les hommes ayant trois incapacités ou plus étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir subi de la VPI depuis l'âge de 15 ans comparativement aux hommes qui n'avaient pas d'incapacité, à ceux qui en avaient une seule et à ceux qui en avaient deux (56 % par rapport à 32 %, 42 % et 47 %, respectivement).

Ces constatations s'appliquent également à la VPI physique et sexuelle. Près de 4 hommes ayant trois incapacités ou plus sur 10 (37 %) ont déclaré avoir été agressés physiquement ou sexuellement par un partenaire intime au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion était beaucoup plus élevée que celle observée chez les hommes qui n'avaient pas d'incapacité (14 %), ceux qui avaient une seule incapacité (20 %) et ceux qui en avaient deux (27 %).

En ce qui concerne les expériences de VPI subies au cours des 12 mois précédant l'enquête, les hommes ayant trois incapacités ou plus étaient tout aussi susceptibles que les hommes en ayant une seule et que les hommes en ayant deux d'avoir été agressés psychologiquement, physiquement ou sexuellement par un partenaire intime.

Une grande majorité des hommes ayant une incapacité déclarent avoir subi des répercussions émotionnelles de la violence entre partenaires intimes

Comme chez les femmes, la grande majorité (90 %) des hommes ayant une incapacité qui avaient été victimes de violence psychologique, physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête ont dit que la VPI avait eu des répercussions émotionnelles sur eux. Cette proportion était légèrement plus élevée que celle observée chez les hommes n'ayant pas d'incapacité (83 %). Parmi les hommes ayant une incapacité qui avaient subi de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête, 1 sur 10 (10 %) a dit avoir éprouvé des symptômes correspondant au trouble de stress post-traumatique (TSPT) durant le mois précédent. Cette proportion est cinq fois plus élevée que celle observée chez les hommes n'ayant pas d'incapacité (2 %).

La prévalence de la violence entre partenaires intimes est beaucoup plus élevée au sein de certaines populations

Le risque d'être victime de violence n'est pas le même pour chaque personne. Des facteurs comme l'âge, le genre, la race, l'incapacité, l'orientation sexuelle et le statut d'immigrant se recoupent et peuvent avoir une incidence sur la probabilité d'être victime de violence de la part d'un partenaire intime. Par exemple, la prévalence de la VPI est beaucoup plus élevée chez les femmes ayant une incapacité, les femmes de minorité sexuelle (voir Jaffray, 2021a), les hommes de minorité sexuelle (voir Jaffray, 2021b), les jeunes femmes (voir Savage, 2021b) et les femmes autochtones (voir Heidinger, 2021).

Les femmes ayant une incapacité sont plus susceptibles d'être victimes de violence en raison de certaines caractéristiques socioéconomiques. Par exemple, les femmes ayant une incapacité sont moins susceptibles que les femmes n'ayant aucune incapacité d'avoir fait des études postsecondaires et d'être actives sur le marché du travail, et ont tendance à avoir un revenu personnel moyen plus faible (Burlock, 2017; Morris et autres, 2018; Turcotte, 2014)¹². Les deux tiers (66 %) des femmes ayant une incapacité qui ont déclaré que le revenu de leur ménage était de 20 000 \$ ou moins ont dit avoir été victimes de VPI à un moment donné au cours de leur vie, comparativement à 44 % des femmes n'ayant pas d'incapacité. Un faible statut socioéconomique peut avoir de graves répercussions sur la capacité d'une personne de quitter une relation violente (Kim et Gray, 2008).

Les femmes autochtones (Premières Nations, Métisses et Inuites) ayant une incapacité (74 %) et n'ayant pas d'incapacité (46 %) étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de VPI au cours de leur vie comparativement à leurs homologues non autochtones (54 % et 37 %, respectivement) (tableau 3). Voir Heidinger (publication à venir, 2021) pour obtenir plus de renseignements.

Parmi les femmes LGBTQ2 ayant une incapacité, près de 7 sur 10 (71 %) ont déclaré avoir été victimes d'une forme ou d'une autre de VPI depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion était beaucoup plus élevée que celles observées chez les femmes n'étant pas LGBTQ2 qui avaient une incapacité (54 %) et chez les femmes LGBTQ2 qui n'avaient pas d'incapacité (59 %). Pour en savoir plus sur les femmes de minorité sexuelle et leurs expériences en matière de VPI, voir Jaffray (2021a) et Ibrahim (2019).

Des études antérieures ont démontré qu'il existe un lien entre le fait d'avoir subi de la violence pendant l'enfance¹³ et un risque accru de victimisation à l'âge adulte (Burczycka et Conroy, 2017; Parks et autres, 2011; Widom et autres, 2008). C'était également le cas en ce qui concerne la VPI : le fait d'avoir subi de la violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans était lié à des expériences de VPI à l'âge adulte, tant au cours des 12 mois précédant l'enquête que depuis l'âge de 15 ans. Parmi les femmes ayant une incapacité qui avaient été victimes de VPI, environ 7 sur 10 (71 %) avaient également été victimes de violence physique ou sexuelle pendant leur enfance, comparativement à 61 % des femmes n'ayant pas d'incapacité (tableau 3). Ces proportions étaient beaucoup plus élevées que celles observées chez les femmes ayant une incapacité et chez celles n'ayant aucune incapacité et qui n'avaient pas été victimes de violence physique ou sexuelle durant leur enfance (45 % et 30 %, respectivement)¹⁴. Plus précisément, environ la moitié des femmes ayant une incapacité qui avaient été agressées sexuellement (50 %) ou physiquement (48 %) avant l'âge de 15 ans ont dit avoir subi une forme ou une autre de VPI depuis cet âge. En revanche, ces proportions étaient plus faibles chez les femmes n'ayant pas d'incapacité qui avaient été agressées sexuellement (35 %) ou physiquement (32 %) avant l'âge de 15 ans.

L'exposition à la VPI entre parents ou tuteurs pendant l'enfance a été associée à un risque accru de problèmes de santé mentale, de délinquance et de violence intergénérationnelle dans les relations entre partenaires intimes (Cater et autres, 2009; Howell et autres, 2016; Millettich et autres, 2010). Selon les résultats de l'ESEPP, le fait d'avoir été témoin de violence entre parents¹⁵ pendant l'enfance était lié à un risque accru de subir de la VPI à l'âge adulte. Près des trois quarts (72 %) des femmes ayant une incapacité qui avaient été témoins de violence entre leurs parents ou leurs tuteurs pendant leur enfance ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de VPI depuis l'âge de 15 ans, comparativement à 52 % des femmes ayant une incapacité qui n'avaient pas été témoins de ce type de violence.

Les études sur le sujet ont révélé que les populations des minorités visibles ont tendance à être moins susceptibles d'être victimes de violence que les populations n'appartenant pas à une minorité visible (Simpson, 2018). C'est également le cas en ce qui concerne la VPI, peu importe la présence d'une incapacité (tableau 3). Parmi les femmes ayant une incapacité qui étaient membres d'une minorité visible, un peu moins de 4 sur 10 (38 %) ont déclaré avoir subi de la VPI à au moins une occasion depuis l'âge de 15 ans, comparativement à une proportion de près de 6 sur 10 (58 %) chez leurs homologues non membres d'une minorité visible. La situation était semblable chez les femmes n'ayant aucune incapacité : environ le quart (26 %) des femmes des minorités visibles avaient été victimes de VPI, comparativement à 40 % des femmes non membres d'une minorité visible (tableau 3). Toutefois, lorsqu'on examine la prévalence de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête, les niveaux de VPI étaient semblables chez les femmes ayant une incapacité et appartenant à une minorité visible et chez celles qui n'étaient pas membres d'une minorité visible (15 % et 16 %, respectivement).

Les plus faibles taux de victimisation parmi la population des minorités visibles ont tendance à être en grande partie attribuables à la plus faible prévalence de la VPI chez les personnes immigrantes des minorités visibles (Cotter, 2021b; Ibrahim, 2018). Les études montrent que plus de la moitié des victimes immigrantes d'un crime violent n'ont pas signalé

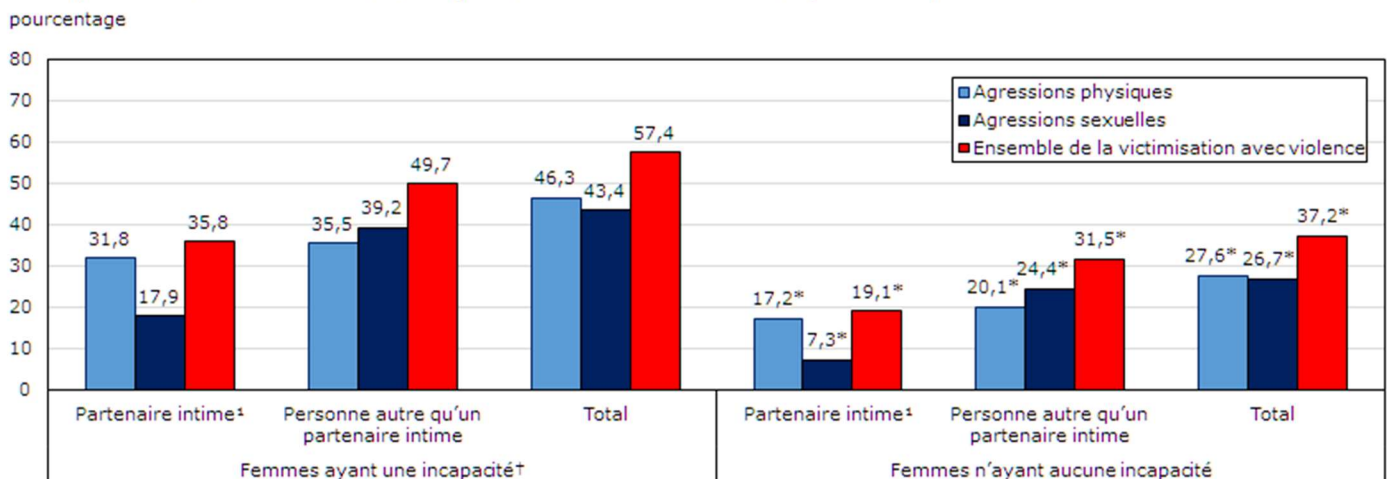
l'incident à la police (Ibrahim, 2018). Certaines personnes immigrantes ne sont peut-être pas à l'aise de parler de leur expérience de victimisation à la police de crainte d'être signalées aux responsables de l'immigration et d'être expulsées ou en raison d'un manque de confiance à l'égard des autorités ou des normes culturelles (Ibrahim, 2018). Selon les résultats de l'ESEPP, près de 4 femmes immigrantes ayant une incapacité sur 10 (39 %) ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de VPI depuis l'âge de 15 ans, une proportion nettement inférieure à celle des femmes non immigrantes ayant une incapacité (59 %) et semblable à celle des femmes non immigrantes n'ayant pas d'incapacité (41 %) (tableau 3). Pour en savoir plus sur les femmes immigrantes appartenant à une minorité visible et leurs expériences de VPI, voir Cotter (2021b).

Encadré 4 Victimisation avec violence au cours de la vie

Plus de la moitié des femmes ayant une incapacité ont été victimes d'agression physique ou sexuelle au cours de leur vie

Les femmes ayant une incapacité étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes n'ayant pas d'incapacité d'être victimes de tous les types d'actes violents (tableau 4; graphique 2). Si l'on inclut la violence de la part d'un partenaire intime et la violence aux mains d'une autre personne qu'un partenaire intime, 57 % des femmes ayant une incapacité ont déclaré avoir été victimes d'agression physique ou sexuelle au moins une fois depuis l'âge de 15 ans, comparativement à 37 % des femmes n'ayant pas d'incapacité (tableau 4).

Graphique 2
Agressions physiques et sexuelles subies depuis l'âge de 15 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le lien de l'auteur présumé avec les victimes, Canada, 2018



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Note : Voir le tableau 4 pour connaître les intervalles de confiance pour chaque estimation.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Il est important de comprendre les expériences de victimisation avec violence au cours de la vie lorsqu'il s'agit de comprendre la population touchée, d'élaborer des services et des programmes de prévention, et de prévoir les besoins en santé mentale et physique.

Dans l'ensemble, près de la moitié (46 %) des femmes ayant une incapacité ont déclaré avoir été victimes d'agression physique au moins une fois, et plus de 4 sur 10 (43 %) avaient été victimes d'agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans. En revanche, 28 % des femmes n'ayant aucune incapacité ont déclaré avoir été agressées physiquement et 27 % ont déclaré avoir été agressées sexuellement au moins une fois depuis l'âge de 15 ans (tableau 4; graphique 2).

Le type le plus courant d'agression différait selon le type de relation. Dans le contexte des relations intimes, les agressions physiques étaient plus courantes que les agressions sexuelles, tant chez les femmes ayant une incapacité (32 % par rapport à 18 %) que chez les femmes n'ayant pas d'incapacité (17 % par rapport à 7 %). Toutefois, dans les relations autres qu'une relation intime, les agressions sexuelles étaient légèrement plus fréquentes que les agressions physiques (tableau 4; graphique 2).

Encadré 4 — fin**Victimisation avec violence au cours de la vie****Les femmes ayant une incapacité étaient deux fois plus susceptibles d'avoir été victimes d'agression sexuelle ou physique au cours des 12 mois précédant l'enquête**

Près de 1 femme ayant une incapacité sur 10 (9 %) a été victime d'agression physique ou sexuelle — de la part d'un partenaire intime ou d'une autre personne qu'un partenaire intime — au cours des 12 mois précédant l'enquête, comparativement à 4 % des femmes n'ayant pas d'incapacité (tableau 5).

Dans le contexte des relations entre partenaires intimes, 4 % des femmes ayant une incapacité ont dit avoir été agressées physiquement au moins une fois, tandis que 2 % ont déclaré avoir été agressées sexuellement au moins une fois au cours de l'année précédant l'enquête. En revanche, 2 % des femmes n'ayant pas d'incapacité ont déclaré avoir été agressées physiquement par un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, tandis que 0,5 % ont déclaré avoir été agressées sexuellement au moins une fois durant cette période (tableau 5).

Les femmes ayant une incapacité sont plus souvent victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, et ce, dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf au Nunavut

Dans presque toutes les provinces et tous les territoires, les femmes ayant une incapacité étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de violence physique ou de violence sexuelle de la part d'un partenaire intime à un moment ou à un autre depuis l'âge de 15 ans que les femmes n'ayant pas d'incapacité (tableau 6)¹⁶. La seule exception est le Nunavut, où il n'y avait pas de différence statistiquement significative dans la prévalence de la VPI physique ou sexuelle entre les femmes qui avaient une incapacité et celles qui n'en avaient pas.

Dans chaque province, les femmes ayant une incapacité étaient près de deux fois plus susceptibles que les femmes n'ayant aucune incapacité de déclarer avoir été agressées physiquement ou sexuellement par un partenaire intime au moins une fois depuis l'âge de 15 ans (tableau 6). Les écarts les plus marqués ont été observés à l'Île-du-Prince-Édouard (40 % par rapport à 19 %), en Nouvelle-Écosse (43 % par rapport à 22 %), au Nouveau-Brunswick (38 % par rapport à 19 %), en Saskatchewan (41 % par rapport à 22 %) et en Colombie-Britannique (41 % par rapport à 22 %) (tableau 6).

Dans les territoires, les femmes ayant une incapacité étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes n'ayant aucune incapacité de déclarer avoir subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime. Cela était particulièrement le cas chez les femmes vivant au Yukon (57 % par rapport à 28 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (54 % par rapport à 37 %) (tableau 6).

Description de l'enquête

En 2018, Statistique Canada a mené le premier cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Cette enquête a pour objet de recueillir des renseignements sur les expériences vécues par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations intimes.

La population cible de l'ESEPP est composée des Canadiens de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les personnes vivant en établissement ne sont pas incluses. Cela signifie que les résultats de l'enquête pourraient ne pas tenir compte des expériences de violence aux mains d'un partenaire intime des personnes vivant dans un refuge, un établissement ou un autre type de logement collectif. Une fois qu'un ménage était joint, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête.

Dans les provinces, la collecte des données s'est déroulée d'avril à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 43 296 répondants. Le taux de réponse dans les provinces s'établissait à 43,1 %.

Dans les territoires, la collecte des données s'est déroulée de juillet à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les trois territoires s'établissait à 2 597 répondants. Le taux de réponse dans les territoires s'établissait à 73,2 %.

Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Références

- BALLAN et autres. 2017. « Intimate Partner Violence Among Men With Disabilities: The Role of Health Care Providers », *American Journal of Men's Health*. Vol. 11, n° 5. p. 1436-1443.
- BURCZYCKA, Marta. 2019. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCZYCKA, Marta. 2018. « La victimisation avec violence chez les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCZYCKA, Marta, et Shana CONROY. 2017. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCZYCKA, Marta, et Dyna IBRAHIM. 2016. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURLOCK, Amanda. 2017. « Les femmes ayant une incapacité », *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.
- CATER, Åsa K., et autres. 2016. « Childhood exposure to intimate partner violence and adult mental health problems: relationships with gender and age of exposure », *Journal of Family Violence*, vol. 30, n° 7, p. 875.
- CHEN, Yingyu, et Sarah E. ULLMAN. 2010. « Women's reporting of sexual and physical assaults to police in the National Violence Against Women Survey », *Violence Against Women*, vol. 16, n° 3, p. 262 à 279.
- CONROY, Shana. 2021. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- CONROY, Shana, et Adam COTTER. 2017. « Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021a. « Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021b. « Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : expériences des femmes appartenant à une minorité visible », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2018. « La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam, et Laura SAVAGE. 2019. « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- RAHF Canada. 2014. *Women with Disabilities and Violence*. (site consulté le 16 mars 2021).
- DUTTON, Mary Ann, et autres. 2006. « Intimate partner violence, PTSD, and adverse health outcomes », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 21, n° 7, p. 955 à 968.
- ESTEFAN, Lianne Fuino, Martha L. COULTER et Carla VANDEWEERD. 2016. « Depression in women who have left violent relationships : The unique impact of frequent emotional abuse », *Violence Against Women*, vol. 22, n° 11, p. 1397 à 1413.
- HARPUR, Paul, et Heather DOUGLAS. 2014. « Disability and domestic violence: Protecting survivors' human rights », *Griffith Law Review*, vol. 23, n° 3, p. 405 à 433.
- HASKELL, Lori, et Melanie RANDALL. 2019. *The Impact of Trauma on Adult Sexual Assault Victims*, Department of Justice Canada.

- HEIDINGER, Loanna. 2021. « La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n°85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- HOWELL, Kathryn H, et autres. 2016. « Developmental variations in the impact of intimate partner violence exposure during childhood », *Journal of Injury and Violence Research*, vol. 8, n° 1, p. 43 à 57.
- IBRAHIM, Dyna. 2019. « La violence entre partenaires intimes de même sexe, affaires déclarées par la police au Canada, 2009 à 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- IBRAHIM, Dyna. 2018. « La victimisation avec violence, la discrimination et les perceptions concernant la sécurité : perspective des immigrants, Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JAFFRAY, Brianna. 2021a. « Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes de minorité sexuelle au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JAFFRAY, Brianna. 2021b. « Violence entre partenaires intimes : expériences des hommes de minorité sexuelle au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JAFFRAY, Brianna. 2020. « Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- KIM, Jinseok, et Karen A. GRAY. 2008. « Leave or stay? Battered women's decision after intimate partner violence », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 23, n° 10, p. 1465 à 1482.
- MILETICH, Robert J., et autres. 2010. « Exposure to interparental violence and childhood physical and emotional abuse as related to physical aggression in undergraduate dating relationships », *Journal of Family Violence*, vol. 25, n° 7, p. 627 à 637.
- MITRA, Monika, et autres. 2016. « Prevalence and characteristics of sexual violence against men with disabilities », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 50, n° 3, p. 311 à 317.
- MORRIS, Stuart, et autres. 2018. « Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017 », *Rapports sur l'enquête canadienne sur l'incapacité*, produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada.
- OLOFSSON, Niclas, Kent LINDQVIST et Ingela DANIELSSON. 2015. « Higher risk of violence exposure in men and women with physical or sensory disabilities: Results from a public health survey », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 3, n° 10, p. 1671 à 1686.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2017. « La violence à l'encontre des femmes » (site consulté le 24 février 2021).
- PARKS, Sharyn E, et autres. 2011. « Lifetime self-reported victimization among low-income, urban women: The relationship between childhood maltreatment and adult violent victimization », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 26, n° 6, p. 1111 à 1128.
- PERREAULT, Samuel. 2020a. « La violence fondée sur le sexe : les comportements sexuels non désirés dans les territoires du Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel. 2020b. « La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PLATT, Laura, et autres. 2017. « The role of gender in violence experienced by adults with developmental disabilities », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 32, n° 1, p. 101 à 129.
- POWERS, Laurie E, et autres. 2008. « End the silence : a survey of abuse against men with disabilities », *The Journal of Rehabilitation*, vol. 74, n° 4, p. 41 à 53.
- ROY, Joel, et Sharon MARCELLUS. 2019. « L'homicide au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- SAVAGE, Laura. 2021b. « Violence entre partenaires intimes : expériences des jeunes femmes au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- SIMPSON, Laura. 2018. « La victimisation avec violence et la discrimination au sein de la population des minorités visibles, Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2017. « Personnes avec et sans incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires », *Enquête canadienne sur l'incapacité, tableau de données 13-10-0374-01* (site consulté le 17 décembre 2020).
- SULLIVAN, Tami P, et autres. 2012. « Is it the exception or the rule? Daily co-occurrence of physical, sexual and psychological partner violence in a 90-day study of substance-using, community women », *Psychology of Violence*, vol. 2, n° 2, p. 154 à 164.

TURCOTTE, Martin. 2014. « Les personnes avec incapacité et l'emploi », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

WIDOM, Cathy Spatz, Sally J. CZAJA et Mary Ann DUTTON. 2008. « Childhood victimization and lifetime revictimization », *Child Abuse & Neglect*, vol. 32, n° 8, p. 785 à 796.

Notes

1. Bien que d'autres termes, tels que « personnes survivantes », puissent être employés pour désigner les personnes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes, le terme « victimes » est utilisé aux fins d'uniformité terminologique avec les autres rapports de Statistique Canada.
2. Il convient de noter que les incapacités peuvent être de nature dynamique, ce qui signifie qu'elles peuvent être caractérisées par des périodes de bonne santé interrompues par des périodes de limitation, qu'elles peuvent s'aggraver au fil du temps et que leur niveau de gravité peut fluctuer.
3. Comprend les conjoints mariés, les conjoints de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, actuels et anciens.
4. Dans le présent rapport, les termes « au cours de la vie » et « depuis l'âge de 15 ans » sont utilisés de façon interchangeable.
5. Le calcul des pourcentages pour la violence entre partenaires intimes au cours de la vie est fondé sur les personnes qui ont déjà été dans une relation intime.
6. Les catégories de gravité ne définissent pas le niveau d'incapacité d'une personne. Elles doivent plutôt être interprétées comme suit : les personnes de la catégorie 1 ont une incapacité moins grave que les personnes de la catégorie 2; les personnes de la catégorie 2, une incapacité moins grave que les personnes de la catégorie 3; et ainsi de suite.
7. Les résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 ont révélé que les femmes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que leurs homologues de genre masculin d'avoir une incapacité « grave » ou « très grave » (Morris et autres, 2017).
8. En raison de la taille de l'échantillon, cette proportion ne peut être diffusée pour les femmes n'ayant pas d'incapacité.
9. Selon les réponses à l'outil Primary Care PTSD Screen (PC-PTSD), un outil d'évaluation de première ligne utilisé afin de cerner les personnes qui devraient être orientées vers un service spécialisé afin de suivre un traitement psychologique et psychiatrique pour ce genre de trouble. L'outil est conçu pour évaluer si une personne présente les principaux effets associés aux symptômes clés du TSPT, soit des souvenirs persistants, l'engourdissement, l'évitement et l'hyperexcitation. Si une personne répond « oui » à trois des quatre questions, on peut soupçonner la présence du TSPT. Il est essentiel de souligner que le PC-PTSD n'est pas un outil de diagnostic, et un TSPT soupçonné n'a pas la valeur d'un diagnostic. Dans un contexte clinique, un résultat positif au questionnaire PC-PTSD indiquerait que le patient doit faire l'objet d'une évaluation plus approfondie et recevoir potentiellement un diagnostic.
10. Il est important de souligner que les symptômes du trouble de stress post-traumatique (TSPT) peuvent eux-mêmes être considérés comme une incapacité. Comme il n'y a aucun moyen de savoir si une incapacité était présente au moment où la victimisation a eu lieu, il est possible qu'une personne ait été victime de violence et qu'elle ait développé un TSPT par la suite.
11. Les répondants devaient indiquer s'ils avaient utilisé ou consulté à la suite de l'incident des services d'aide tels qu'un centre de crise ou une ligne d'écoute téléphonique; des services ou des programmes d'aide aux victimes et aux témoins d'actes criminels; un conseiller, un psychologue ou un travailleur social; un centre de services communautaire, un centre familial ou un centre ethnique ou culturel; une maison de transition ou un refuge; un centre d'aide aux femmes ou aux hommes; un centre pour les personnes âgées; un groupe de soutien.
12. Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques socioéconomiques des femmes ayant une incapacité, voir Burlock (2017).
13. Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, la violence pendant l'enfance s'entend de la violence physique ou sexuelle subie de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans.
14. Il convient de noter qu'il est impossible de savoir si la victime a développé une incapacité avant ou après l'incident de victimisation.
15. Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, le fait d'être témoin de violence entre parents pendant l'enfance s'entend du fait d'avoir vu ou entendu, avant l'âge de 15 ans, un parent, un beau-parent ou un tuteur frapper un autre adulte.
16. La province ou le territoire désigne la province ou le territoire de résidence du répondant au moment de l'enquête et ne correspond pas nécessairement au lieu où la victimisation est survenue.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1A

Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence entre partenaires intimes et la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018

Type de violence entre partenaires intimes	Femmes ayant une incapacité†						Femmes n'ayant aucune incapacité					
	En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹			En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ²			En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹			En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ²		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Violence psychologique ou exploitation financière												
A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	37,3	35,7	39,0	7,3	6,1	8,6	24,2*	23,0	25,5	4,3*	3,6	5,1
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	6,7	6,0	7,5	0,7	0,4	1,1	2,8*	2,3	3,3	0,3	0,2	0,6
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	25,5	24,0	27,0	5,1	4,1	6,3	15,0*	14,1	16,0	2,2*	1,8	2,7
Vous a rabaisé ou vous a dit des mots blessants	40,4	38,8	42,1	11,7	10,4	13,2	25,2*	24,0	26,4	6,4*	5,7	7,3
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens	9,6	8,7	10,5	0,9	0,6	1,3	4,3*	3,7	4,9	0,4	0,3	0,7
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien ³	35,4	33,9	37,0	9,3	8,1	10,6	21,3*	20,2	22,5	5,5*	4,9	6,3
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos amis que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous ³	14,6	13,5	15,8	3,0	2,2	3,9	6,7*	6,0	7,4	1,3*	0,9	1,7
Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail ³	16,7	15,6	18,0	1,4	0,9	2,1	9,0*	8,3	9,8	0,6*	0,4	0,9
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille ³	15,4	14,2	16,6	2,0	1,5	2,6	7,4*	6,7	8,1	0,7*	0,5	1,0
Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux ³	18,5	17,2	19,9	3,9	3,1	4,9	10,3*	9,5	11,2	2,0*	1,5	2,5
Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières ³	8,2	7,4	9,1	0,9	0,7	1,3	3,1*	2,7	3,6	0,2*	0,1	0,4
Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace ³	5,5	4,8	6,3	0,7	0,3	1,5	2,1*	1,7	2,6	0,1*	0,0	0,2
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	17,1	16,0	18,3	1,6	1,2	2,0	8,8*	8,0	9,6	1,0*	0,7	1,3
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou de vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur	21,3	20,0	22,8	4,8	3,9	5,8	10,0*	9,1	10,8	2,1*	1,6	2,7
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle ⁴	10,8	7,7	14,9	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs ^{3, 5}	51,8	49,3	54,3	9,9	8,2	11,9	41,5*	39,1	44,0	8,2	6,7	10,0
Total	53,5	51,8	55,2	15,9	14,4	17,5	35,6*	34,3	36,9	9,5*	8,6	10,5
Violence physique												
Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol ³	23,9	22,6	25,2	2,6	1,9	3,4	12,8*	11,9	13,7	0,9*	0,7	1,2
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet ³	16,5	15,4	17,7	1,2	0,7	2,0	7,9*	7,1	8,7	0,5*	0,3	0,7
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches ³	11,0	10,0	12,0	1,0	0,6	1,7	4,7*	4,2	5,3	0,3*	0,1	0,5
A tenté de vous étrangler ³	10,2	9,3	11,2	0,6	0,4	0,9	4,1*	3,6	4,7	0,4	0,2	0,7
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser ³	6,1	5,4	6,8	0,2	0,1	0,4	2,6*	2,2	3,0	0,1	0,1	0,3
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	17,3	16,1	18,5	1,6	1,1	2,4	8,3*	7,6	9,0	0,7*	0,5	0,9
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	16,0	14,9	17,2	1,3	0,9	1,9	7,4*	6,7	8,1	0,6*	0,4	0,8
Vous a giflé	16,4	15,2	17,5	1,5	0,9	2,3	8,2*	7,5	9,0	0,4*	0,2	0,6
Vous a battu	9,4	8,5	10,4	0,5	0,3	0,9	3,8*	3,3	4,4	0,1*	0,0	0,2
Total	31,8	30,3	33,2	3,5	2,8	4,4	17,2*	16,2	18,2	1,7*	1,4	2,2

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1A — fin
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence entre partenaires intimes et la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018

Type de violence entre partenaires intimes	Femmes ayant une incapacité†						Femmes n'ayant aucune incapacité					
	En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹			En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ²			En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹			En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ²		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Violence sexuelle												
Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré ³	13,2	12,1	14,4	1,6	1,1	2,2	5,4*	4,8	6,0	0,4*	0,2	0,5
Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle ³	15,3	14,1	16,4	2,0	1,4	2,8	6,2*	5,6	6,9	0,4*	0,2	0,6
Total	17,9	16,7	19,1	2,2	1,6	3,0	7,3*	6,7	8,1	0,5*	0,5	0,7
Total de la violence entre partenaires intimes	55,1	53,4	56,8	16,3	14,8	17,9	36,9*	35,6	38,2	9,6*	8,6	10,6

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Représente le pourcentage de tous les répondants, à l'exception de ceux qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Représente le pourcentage de tous les répondants, à l'exception de ceux qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

3. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale — revised short form (CASr-SF).

4. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ne se sont pas identifiés comme hétérosexuels.

5. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF. Par conséquent, le calcul des pourcentages ne comprend pas tous les répondants.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 1B
Fréquence de la violence commise contre les femmes victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence et la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018

Type de violence commise par un partenaire intime	Femmes ayant une incapacité qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents ¹									Femmes n'ayant aucune incapacité qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents								
	Une fois ¹			Quelques fois ¹			Chaque mois ou plus ¹			Une fois ¹			Quelques fois ¹			Chaque mois ou plus ¹		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	% ²	de	à	% ²	de	à	% ²	de	à	% ²	de	à	% ²	de	à	% ²	de	à
Violence psychologique ou exploitation financière																		
A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	12,8	8,4	18,9	46,9	38,1	55,9	40,3	31,1	50,3	30,5*	21,9	40,7	46,5	37,5	55,7	23,0*	16,8	30,6
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	10,0	5,5	17,8	35,7	26,9	45,7	54,2	43,4	64,7	8,3	4,8	14,2	46,8	36,5	57,4	44,8	34,5	55,6
Vous a rabaisé ou vous a dit des mots blessants	11,6	8,5	15,7	55,9	49,5	62,0	32,5	26,6	39,1	16,0	11,8	21,4	59,2	53,1	65,1	24,7	19,7	30,5
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien ³	15,1	11,1	20,3	53,0	45,9	60,0	31,9	25,1	39,6	20,2	14,8	26,9	58,1	51,0	64,9	21,7*	16,7	27,6
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos amis que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous ³	21,7	10,4	39,9	44,7	31,4	58,8	33,6	20,9	49,3	29,7	14,2	52,0	45,6	29,3	62,9	24,7	13,9	40,0
Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail ³	26,2	8,3	58,4	44,1	25,9	63,9	29,7	16,8	47,0	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille ³	9,4	4,6	18,2	35,5	23,9	49,1	55,2	41,4	68,2	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux ³	8,1	4,0	15,9	36,7	26,4	48,3	55,2	43,1	66,7	21,0	10,5	37,5	39,3	28,7	51,1	39,7	29,0	51,5
Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	52,3	38,7	65,6	36,2	23,9	50,6	11,5	4,7	25,5	31,8*	19,9	46,6	59,1*	43,9	72,8	9,1	3,4	22,1
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou de vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur	31,4	21,2	43,8	41,3	31,9	51,5	27,3	19,3	36,9	34,6	22,9	48,6	47,4	34,4	60,8	17,9	10,9	28,0
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle ⁴	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs ^{3, 5}	18,2	12,4	26,0	41,9	33,1	51,2	39,9	30,6	50,1	13,9	9,0	21,0	52,1	41,4	62,7	33,9	24,7	44,6
Total⁶	13,2	10,2	16,9	51,1	46,0	56,3	35,6	30,5	41,1	19,6*	15,2	24,8	56,0	50,7	61,2	24,4*	20,4	28,9
Violence physique																		
Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol ³	43,3	30,5	57,2	45,5	31,3	60,5	11,2	5,6	21,2	53,7	38,4	68,3	38,2	24,4	54,2	8,1	3,1	19,7
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A tenté de vous étrangler ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	29,9	17,6	46,1	56,0	37,6	72,9	14,1	5,9	30,0	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	44,8	28,0	62,9	41,7	26,1	59,2	13,4	4,9	31,6	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Vous a giflé	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Vous a battu	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Total⁶	40,8	30,9	51,4	47,3	36,3	58,6	11,9	7,1	19,3	51,4	40,2	62,4	39,4	28,9	51,0	9,2	4,6	17,7

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1B

Fréquence de la violence commise contre les femmes victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence et la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018

Type de violence commise par un partenaire intime	Femmes ayant une incapacité qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents ¹									Femmes n'ayant aucune incapacité qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents								
	Une fois ¹			Quelques fois ¹			Chaque mois ou plus ¹			Une fois ¹			Quelques fois ¹			Chaque mois ou plus ¹		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	% ²	de	à	% ²	de	à	% ²	de	à	% ²	de	à	% ²	de	à	% ²	de	à
Violence sexuelle																		
Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré ³	38,5	23,0	56,8	42,2	26,9	59,3	19,3	9,9	34,2	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle ³	24,8	12,7	42,9	56,2	38,9	72,2	19,0	9,6	34,1	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Total⁶	29,6	17,3	45,7	52,7	37,6	67,3	17,7	9,7	30,2	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Total de la violence entre partenaires intimes⁶	13,7	10,59	17,6	51,3	46,0	56,5	35,0	29,9	40,5	19,9*	15,6	25,2	55,8	50,5	61,0	24,3*	20,3	28,7

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Les répondants ont été en mesure d'indiquer s'ils avaient subi chaque comportement une fois, quelques fois, chaque mois, chaque semaine, chaque jour ou presque chaque jour. Aux fins de l'analyse, les fréquences « chaque mois », « chaque semaine », « chaque jour ou presque chaque jour » ont été combinées.

2. Le calcul des pourcentages est fondé sur le nombre de répondants qui ont subi le comportement au cours des 12 mois précédents. Voir le tableau 1A pour connaître la prévalence globale de chaque comportement.

3. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale — revised short form (CASr-SF).

4. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ne se sont pas identifiés comme hétérosexuels.

5. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF. Par conséquent, le calcul des pourcentages ne comprend pas tous les répondants.

6. Pour les totaux, la catégorie « chaque mois ou plus » comprend les répondants qui ont déclaré au moins un type de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédant l'enquête et au moins un type de violence qui s'est produit chaque mois ou plus souvent. La catégorie « Quelques fois » comprend les répondants qui ont déclaré un ou plusieurs types de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, où au moins un type de violence s'est produit quelques fois, mais aucun ne s'est produit plus fréquemment. La catégorie « Une fois » comprend les répondants qui ont déclaré un ou plusieurs types de violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents, mais aucun type particulier ne s'est produit plus d'une fois. Si plusieurs comportements ont été déclarés comme étant survenus une seule fois, cela est considéré comme « une fois » aux fins de la mesure de la fréquence dans ce tableau, bien que, dans certains cas, il puisse s'agir d'événements distincts.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 2
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018

Violence entre partenaires intimes ¹	Femmes ayant une incapacité [†]			Femmes n'ayant aucune incapacité		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	
Depuis l'âge de 15 ans						
Violence psychologique ou exploitation financière	53,5	51,8	55,2	35,6*	34,3	36,9
Violence physique	31,8	30,3	33,2	17,2*	16,2	18,2
Violence sexuelle	17,9	16,7	19,1	7,3*	6,7	8,1
Total de la violence physique ou sexuelle	35,8	34,3	37,4	19,1*	18,0	20,1
Total de tous les types de violence	55,1	53,4	56,8	36,9*	35,6	38,2
Au cours des 12 mois précédents						
Violence psychologique ou exploitation financière	15,9	14,4	17,5	9,5*	8,6	10,5
Violence physique	3,5	2,8	4,4	1,7*	1,4	2,2
Violence sexuelle	2,2	1,6	3,0	0,5*	0,5	0,7
Total de la violence physique ou sexuelle	4,9	4,0	6,0	2,0*	1,6	2,5
Total de tous les types de violence	16,3	14,8	17,9	9,6*	8,6	10,6

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et, pour les 12 mois précédents, de ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents. Voir le tableau 1 pour consulter la liste des éléments compris dans chaque catégorie.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 3

Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques de la victime et la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018

Certaines caractéristiques	Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans						Violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents					
	Femmes ayant une incapacité [†]			Femmes n'ayant aucune incapacité			Femmes ayant une incapacité [†]			Femmes n'ayant aucune incapacité		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	% ¹	de	à	% ¹	de	à	% ¹	de	à	% ¹	de	à
Groupe d'âge												
15 à 24 ans [†]	65,3	56,9	72,9	46,9**	39,0	55,0	33,2	25,8	41,6	25,4	19,0	33,0
25 à 34 ans	68,9	63,5	73,8	46,0**	42,2	49,8	17,0*	14,0	20,6	12,4***	10,3	14,9
35 à 44 ans	62,2	57,8	66,4	42,2**	39,2	45,3	19,3*	15,8	23,3	9,8***	8,2	11,7
45 à 54 ans	62,7	59,0	66,3	39,7**	36,7	42,9	14,8*	12,2	17,8	7,7***	6,1	9,6
55 à 64 ans	54,6*	51,4	57,7	31,8***	29,3	34,4	12,3*	9,9	15,1	6,2***	4,9	7,9
65 à 74 ans	42,7*	39,3	46,1	25,0***	22,6	27,6	6,8*	5,2	9,0	3,9***	2,7	5,7
75 ans et plus	29,1*	25,4	33,1	18,1***	15,2	21,4	7,7*	3,8	15,1	2,0***	0,8	4,6
Identité autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuit)												
Autochtone	74,1*	68,1	79,2	45,9***	38,6	53,4	20,9	15,3	28,0	12,1	6,9	20,4
Premières Nations	75,2*	64,6	83,4	42,5**	32,3	53,4	24,8	15,8	36,7	6,7	3,1	14,0
Métis	74,5*	66,6	81,0	45,9**	35,5	56,7	16,1	9,4	26,1	14,3	6,9	27,2
Inuit	46,0	22,8	71,1	38,1	20,9	59,0	16,5	6,1	37,6	9,3	4,5	18,3
Personne non autochtone [†]	54,1	52,3	55,8	36,8**	35,4	38,1	16,0	14,4	17,7	9,5**	8,6	10,5
Personne LGBTQ2²												
Oui [†]	71,0	60,7	79,5	59,4	50,7	67,6	18,5	13,5	24,8	21,1	13,8	30,9
Non	54,4*	52,7	56,1	37,0***	35,6	38,3	16,2	14,6	17,9	9,4***	8,5	10,4
Groupe ethnoculturel												
Groupe désigné comme minorité visible	38,1*	32,9	43,6	25,7***	22,6	29,1	15,0	11,2	19,9	6,9***	5,2	9,1
Arabes	F	F	F	34,4	23,2	47,6	F	F	F	14,9	7,9	26,3
Noirs	51,1	35,7	66,3	37,4	29,3	46,2	23,1	11,2	41,7	8,0	4,5	13,9
Chinois	31,3*	23,4	40,5	19,2***	14,7	24,7	11,3	6,4	19,4	6,7*	4,0	11,0
Philippins	23,2*	14,1	35,6	15,9*	9,9	24,5	F	F	F	F	F	F
Japonais	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Coréens	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Latino-Américains	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Asiatiques du Sud	37,0*	25,1	50,7	27,7*	20,0	37,1	13,8	7,1	25,0	7,5	3,7	14,3
Asiatiques du Sud-Est	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Asiatiques occidentaux	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Groupe non indiqué ailleurs	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Groupe non désigné comme minorité visible ^{3, †}	57,5	55,8	59,3	39,9**	38,6	41,3	16,2	14,6	17,9	10,3**	9,3	11,4
Statut d'immigrant												
Personne immigrante [†]	38,6	34,7	42,8	26,0**	23,4	28,8	13,6	10,1	17,9	7,8**	6,2	9,9
Personne non-immigrante	59,0*	57,2	60,7	40,9***	39,4	42,3	16,9	15,3	18,7	10,2***	9,2	11,4
Violence physique ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans												
Jamais [†]	44,7	42,5	46,9	30,2**	28,8	31,7	12,7	10,8	14,9	8,4**	7,4	9,5
Au moins une fois	71,3*	68,7	73,7	61,1***	58,2	63,8	21,4*	19,0	24,0	13,8***	11,8	16,0
Pratiques parentales sévères												
Jamais [†]	32,8	29,7	36,0	21,9**	20,1	23,8	9,8	7,3	13,0	6,9	5,6	8,5
Au moins une fois	62,9*	61,0	64,8	46,8***	45,0	48,6	18,3*	16,5	20,2	11,3***	10,0	12,6

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3 — fin
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques de la victime et la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018

Certaines caractéristiques	Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans						Violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents					
	Femmes ayant une incapacité†			Femmes n'ayant aucune incapacité			Femmes ayant une incapacité†			Femmes n'ayant aucune incapacité		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	% ¹	de	à	% ¹	de	à	% ¹	de	à	% ¹	de	à
Occupé un emploi au cours des 12 mois précédents												
Oui†	62,7	60,3	65,1	41,3**	39,7	42,9	18,8	16,8	20,9	11,1**	10,0	12,3
Non	44,0*	41,7	46,3	26,6***	24,5	28,9	11,3*	9,3	13,7	5,1***	4,0	6,5
Plus haut grade obtenu												
Niveau inférieur aux études secondaires†	42,8	38,5	47,3	24,0**	20,3	28,1	13,8	9,5	19,6	9,8	6,3	15,0
Diplôme d'études secondaires	53,2*	49,9	56,5	35,3***	32,5	38,1	19,2	15,8	23,2	9,2**	7,1	11,9
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	60,3*	57,4	63,2	39,4***	36,9	42,0	15,8	13,4	18,5	8,7**	7,2	10,4
Diplôme universitaire	56,7*	53,6	59,8	38,6***	36,5	40,8	15,1	13,1	17,5	10,5**	9,1	12,0
Groupe de revenu du ménage⁴												
Moins de 20 000 \$†	66,4	59,6	72,6	44,2**	36,9	51,9	19,4	14,2	26,0	8,6**	5,3	13,6
20 000 \$ à 59 999 \$	52,2*	49,5	54,9	35,9***	33,5	38,4	15,9	13,0	19,4	10,0**	8,1	12,3
60 000 \$ à 99 999 \$	55,6*	52,4	58,7	35,4***	32,8	38,1	14,6	11,9	17,9	8,2**	6,8	9,9
100 000 \$ à 149 999 \$	53,8*	49,7	57,8	36,8**	34,0	39,7	16,8	14,0	20,0	9,5**	7,7	11,6
150 000 \$ ou plus	55,9*	51,5	60,3	38,2**	35,3	41,2	16,9	13,4	21,1	10,6**	8,8	12,7
Lieu de résidence												
Milieu rural†	54,6	50,6	58,6	38,1**	35,0	41,3	15,5	12,2	19,4	10,0**	8,0	12,5
Milieu urbain	55,0	53,0	57,0	36,4**	34,9	37,9	16,8	15,0	18,7	9,6**	8,5	10,8
État matrimonial												
Marié ou vivant en union libre†	49,6	47,3	51,9	31,7**	30,2	33,2	13,9	12,4	15,6	7,5**	6,7	8,4
Séparé ou divorcé	75,5*	71,9	78,8	59,0***	55,0	62,9	19,8*	15,3	25,2	19,6*	15,2	24,8
Veuf	32,1*	28,3	36,1	20,3***	17,3	23,7	F	F	F	F	F	F
Célibataire, jamais marié	69,7*	65,0	74,0	55,4***	51,3	59,4	22,0*	18,1	26,5	16,4***	13,1	20,4

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité seulement ($p < 0,05$)*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$) et de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Représente la pourcentage de tous les répondants, à l'exception de ceux qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.
2. Comprend les personnes qui ont déclaré être lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité. Comprend également les répondants dont le sexe à la naissance ne correspondait pas à leur genre (c.-à-d. qu'ils sont transgenres).
3. La population n'appartenant pas à une minorité visible comprend les Blancs d'origine unique, les Autochtones d'origine unique, de même que les Blancs/Latino-Américains et les Blancs/Arabes-Asiatiques occidentaux d'origines multiples, conformément à la définition du recensement.
4. Représente le revenu du ménage avant impôt et provient de sources multiples. Pour 84 % des répondants, les données sur le revenu ont été obtenues à partir d'un couplage réussi avec les dossiers fiscaux. Pour 15 % des répondants, le couplage avec les dossiers fiscaux n'a pas réussi ou les répondants n'ont pas consenti au couplage avec d'autres sources; les données sur le revenu de ces répondants sont imputées. Dans les territoires (moins de 1 % de l'échantillon total), on a demandé aux répondants de déclarer eux-mêmes leur revenu personnel et familial ou de fournir une fourchette dans laquelle leur revenu avant impôt avait diminué.

Note : La violence entre partenaires intimes comprend la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. Voir le tableau 1A pour obtenir la liste complète des comportements inclus.**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 4

Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018

Type de victimisation exercée par l'auteur présumé depuis l'âge de 15 ans	Femmes ayant une incapacité†			Femmes n'ayant aucune incapacité		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	
Violence de la part de partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans¹						
Agressions physiques	31,8	30,3	33,2	17,2*	16,2	18,2
Agressions sexuelles	17,9	16,7	19,1	7,3*	6,7	8,1
Total	35,8	34,3	37,4	19,1*	18,0	20,1
Violence de la part d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans						
Agressions physiques	35,5	33,9	37,1	20,1*	19,0	21,2
Agressions sexuelles	39,2	37,6	40,9	24,4*	23,3	25,5
Total	49,7	48,1	51,4	31,5*	30,3	32,8
Total de la violence subie depuis l'âge de 15 ans						
Agressions physiques	46,3	44,7	48,0	27,6*	26,4	28,9
Agressions sexuelles	43,4	41,7	45,1	26,7*	25,6	27,9
Total	57,4	55,7	59,0	37,2*	36,0	38,6

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 5

Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2018

Type de victimisation exercée par l'auteur présumé au cours des 12 mois précédents	Femmes ayant une incapacité†			Femmes n'ayant aucune incapacité		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	
Violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents¹						
Agressions physiques	3,5	2,8	4,4	1,7*	1,4	2,2
Agressions sexuelles	2,2	1,6	3,0	0,5*	0,3	0,7
Total	4,9	4,0	6,0	2,0*	1,6	2,5
Violence de la part d'autres personnes au cours des 12 mois précédents						
Agressions physiques	3,1	2,5	3,9	1,3*	0,9	1,8
Agressions sexuelles	4,6	3,8	5,6	1,8*	1,4	2,3
Total	6,7	5,7	7,9	2,8*	2,3	3,4
Total de la violence au cours des 12 mois précédents						
Agressions physiques	5,3	4,5	6,2	2,5*	2,1	3,0
Agressions sexuelles	5,8	4,9	6,8	2,1*	1,7	2,7
Total	9,4	8,2	10,7	4,1*	3,5	4,8

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 6
Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et la province ou le territoire, 2018

Province ou territoire	Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes ¹						Agressions physiques et sexuelles commises par d'autres personnes						Total des agressions physiques et sexuelles					
	Femmes ayant une incapacité [†]			Femmes n'ayant aucune incapacité			Femmes ayant une incapacité [†]			Femmes n'ayant aucune incapacité			Femmes ayant une incapacité [†]			Femmes n'ayant aucune incapacité		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Terre-Neuve-et-Labrador	33,0	27,6	38,9	14,6*	11,5	18,2	42,5	36,9	48,4	25,3*	21,5	29,6	50,0	44,1	56,0	29,1*	25,1	33,6
Île-du-Prince-Édouard	40,2	32,6	48,3	19,1*	14,5	24,8	57,5	49,9	64,8	33,5*	28,0	39,5	61,6	54,0	68,7	38,0*	32,3	44,1
Nouvelle-Écosse	43,1	38,6	47,7	22,4*	19,1	26,0	50,9	46,3	55,5	34,1*	30,4	38,0	60,3	55,7	64,7	40,2*	36,3	44,3
Nouveau-Brunswick	38,3	33,7	43,1	19,3*	16,2	22,8	47,0	41,9	52,1	31,0*	27,1	35,2	57,6	52,5	62,6	37,0*	32,9	41,2
Québec	30,1	27,2	33,2	17,0*	15,2	18,9	40,8	37,4	44,2	26,9*	24,8	29,1	50,1	46,7	53,4	32,8*	30,6	35,1
Ontario	33,8	30,8	36,9	17,9*	15,9	20,1	50,7	47,3	54,1	30,9*	28,5	33,4	58,3	54,9	61,7	36,3*	33,8	38,9
Manitoba	39,1	34,7	43,6	20,9*	17,9	24,2	55,9	51,6	60,0	31,6*	28,4	35,1	62,0	57,8	66,1	37,0*	33,6	40,6
Saskatchewan	40,9	37,2	44,6	22,3*	19,8	25,0	52,2	48,5	55,9	30,1*	27,4	32,9	61,7	57,9	65,4	36,8*	33,8	39,8
Alberta	41,2	37,1	45,5	22,5*	19,9	25,4	53,2	49,2	57,1	38,0*	34,8	41,3	59,9	55,8	63,8	43,9*	40,7	47,2
Colombie-Britannique	41,3	37,8	44,9	21,5*	19,0	24,3	55,0	51,6	58,4	36,9*	34,1	39,9	60,5	57,1	63,8	42,9*	39,9	46,0
Yukon	57,3	47,2	66,8	28,4*	23,0	34,4	73,2	66,3	79,2	51,6*	45,0	58,1	79,0	72,5	84,3	56,0*	49,3	62,4
Territoires du Nord-Ouest	53,6	44,7	62,3	37,4*	30,8	44,5	69,1	59,3	77,4	40,9*	34,5	47,6	77,3	69,6	83,6	50,4*	44,1	56,7
Nunavut	51,7	37,1	66,1	38,5	30,5	47,2	56,5	47,7	64,9	33,1*	27,4	39,4	71,5	55,3	83,6	47,8*	37,9	57,8
Canada	35,8	34,3	37,4	19,1*	18,0	20,1	49,7	48,1	51,4	31,5*	30,3	32,8	57,4	55,7	59,0	37,2*	36,0	38,6

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Note : La province ou le territoire désigne la province ou le territoire de résidence du répondant au moment de l'enquête et ne correspond pas nécessairement au lieu où la victimisation est survenue.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.